

**Etude de faisabilité pour la réalisation de  
logements locatifs sociaux à WALDHAMBACH**

**Rapport n° CP/2012/628**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande de subvention départementale de la commune de WALDHAMBACH pour une étude de faisabilité en vue de la création de logements sociaux dans le restaurant 'A l'etoile' à Waldhambach.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012 le Conseil Général a actualisé son aide aux communes et établissements publics de coopération intercommunale concernant les études de faisabilité et de pré-programmation pour la réalisation de logements aidés. Le Département finance ces études à hauteur de 80 %, la subvention départementale étant plafonnée à 6 400 € HT, hors étude énergétique. Ce plafond est de 8 000 € sur les territoires tests de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de la commune de Waldhambach pour une étude de faisabilité de la transformation du restaurant « A l'étoile » en résidence sénior. La subvention susceptible d'être octroyée s'élève à 7 360 € qui seront versés en 2012 au rendu de l'étude de faisabilité.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	22 283,19 €	8 739,69 €	7 360,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune de WALDHAMBACH une subvention de 7 360 € représentant 80 % du coût subventionnable HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création de logements sociaux dans l'immeuble restaurant 'A l'Etoile' à Waldhambach.*

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL